



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2023 - 14		
Avis direct (expert délégué) Date : 02/04/2023	Objet : Demande de renouvellement de dérogation au régime de protection des espèces portée par l'association Meuse Nature Environnement pour la mise en place d'opérations de sauvetages des amphibiens lors des migrations printanières.	Avis : Favorable

1. Présentation du contexte

Depuis 2008, l'association Meuse Nature Environnement (MNE) installe des dispositifs temporaires pour protéger le passage d'amphibiens en migration, le long de des routes départementales D997 (Bazincourt-sur-Saulx - Lavincourt) et D29 (Reffroy – Marson-sur-Barboure) et, depuis 2019, en bordure de la route D139 entre Baudrémont, Lignières-sur-Aire et Courcelles-en-Barrois.

Ces actions se traduisent par la mise en place de filets en bordure de route. Les animaux sont recueillis chaque jour dans les seaux disposés à les collecter, afin de leur assurer une traversée de la route sans danger. Les installations se déroulent de début mars à fin avril chaque année.

L'autorisation précédente délivrée à MNE en 2020 est arrivée à échéance (arrêté préfectoral autorisant à déroger aux interdictions de capture temporaire d'espèces protégées n° 2020-DREAL-EBP-0018).

La demande de renouvellement déposée par MNE est accompagnée du bilan des campagnes de sauvetages réalisées de 2020 à 2022.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces concernées ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces dans leurs aires de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- Courrier de demande en date du 22 novembre 2022
- Annexe technique
- Cerfa n° 13 616 *01 en date du 29 novembre 2022

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

Les bilans des années passées sont des plus intéressants et permettent de comparer les différents sites suivis à la travers la Région. Il serait d'ailleurs bien d'en faire une synthèse afin d'observer si possible une évolution des populations d'amphibiens ainsi suivis.

Cette nouvelle demande prolonge les nombreuses sollicitations précédentes (suivis depuis 2009).

Les précautions et protocoles nécessaires au bon déroulement de ces opérations sont toujours bien mis en place.

Effectivement, s'il est possible d'augmenter le linéaire de barrières sur Lignièrès (mais avec la réserve d'avoir les bénévoles disponibles) ce ne pourrait qu'être un plus. Comme il est décrit dans le rapport, parfois, selon les conditions et l'état des milieux périphériques de migrations, celles-ci peuvent être plus ou moins déviées.

Par ailleurs, comme suggéré dans ce rapport, oui, il faut avancer les dates de pose des filets au plus tard à la mi-février (voir avant si possible) car de plus en plus, les tritons (et de tout temps les salamandres) s'observent dès ces dates. Sur le Pnr Lorraine, elles sont mises dès fin janvier et souvent les premiers tritons récupérés dès début février.

Avis du CSRPN

Favorable

Laurent Godé, président de la commission Espèces
Protégées du CSRPN Grand-Est

